

Faculté de Sciences Economiques Université de Poitiers

[#]

Stages

La Faculté de Sciences Economiques de l'Université de Poitiers propose plusieurs dispositifs à ses étudiants afin qu'ils puissent réaliser un stage en milieu professionnel.

STAGE UNITÉ D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (UEP)

Les étudiants peuvent remplacer l'ensemble des enseignements du cinquième ou du sixième semestre par une unité d'expérience professionnelle, c'est-à-dire un stage long en entreprise (4 mois minimum).

La possibilité de suivre ce stage est soumise à la validation du Directeur d'UFR, après avis de la commission compétente. Cet avis s'appuie principalement sur la qualité de la mission proposée et la cohérence avec le parcours de l'étudiant.

Ce stage fait l'objet d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale. A l'issue de cette soutenance, une note est attribuée au candidat. Elle prend en compte à la fois l'évaluation du stage, la qualité du mémoire et de la présentation orale. Si le candidat obtient la moyenne, il bénéficie alors des 30 crédits ECTS du semestre.

En cas d'échec en première session, il est organisé en seconde session une nouvelle soutenance orale dans laquelle l'étudiant ajourné présente une version modifiée de son mémoire.

STAGE FACULTATIF

Les étudiants inscrits pour passer les examens correspondant au diplôme de Licence peuvent faire un stage facultatif dans une structure de leur choix (entreprise, association, collectivité, etc.).

Le stage facultatif doit être réalisé en dehors des périodes d'enseignement (notamment entre les semestres 2 et 3 et entre les semestres 4 et 5).

Il doit être validé par le Directeur de l'UFR de Sciences Economiques après un avis pédagogique positif et précédé de la signature d'une convention.

Si l'étudiant en fait la demande, le stage peut donner lieu à une note, afin d'être prise en compte dans le parcours de l'étudiant (art. III.5.b et III.7.b du règlement) :

- en remplacement de l'enseignement « dossier d'économie » (S4-UE4) pour un stage effectué entre le deuxième et le troisième semestre
- en remplacement de l'enseignement « projet d'insertion » (S6-UE4) pour un stage effectué entre le troisième et le quatrième semestre.

Cette validation n'est ni obligatoire, ni automatique. L'étudiant doit en faire la demande avant le début du stage. La durée minimale pour prétendre à une telle validation est de quatre semaines. Afin de valider son stage et d'obtenir une note, l'étudiant rédigera un rapport de stage, d'un minimum de dix pages.

STAGES OBLIGATOIRES DE MASTER

Les formations de Master comporte la réalisation d'un stage en milieu professionnel obligatoire d'au moins 4 mois.

Pour en savoir plus sur les modalités du stage en fonction du diplôme, voir rubrique Master [<http://sceco.univ-poitiers.fr/formations/masters/masters-759711.kjsp?RH=1349945196876>].

Bureau des stages - Faculté Sciences Economiques Poitiers

Bureau B219

Batiment A1

2, rue Jean Carbonnier

TSA 81100

86073 Poitiers Cedex 9

France

05 49 45 35 37

05 49 45 31 74

[Plaquette Stage UEP \[PDF - 363 Ko\]](#) [

http://sceco.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273348482&ID_FICHE=20
]

[Plaquette Stage Facultatif \[PDF - 371 Ko\]](#) [

http://sceco.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273348483&ID_FICHE=20
]

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr